



**Direction de l'administration générale
et des affaires juridiques, foncières et
immobilières**
Pôle des Assemblées
Suivi par Vanessa BOUCHET

Réunion du
Bureau Communautaire
du 18 juin 2024 à 09h00

Présents :

Patrick ANTOINE, Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Yves CHEMINAL, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Véronique FENEUL, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER, Denis MAIRE, Guillaume MATHELIER, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|---|
| I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE..... | 2 |
| II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE..... | 2 |
| III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU..... | 2 |
| A) DIRECTION DES RICHESSES HUMAINES..... | 3 |
| 1 - PRIME D'INTÉRESSEMENT À LA PERFORMANCE COLLECTIVE (PIC) - DÉFINITION DES OBJECTIFS COLLECTIFS 2024 POUR L'EBAG ET LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE..... | 3 |
| A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE..... | 7 |
| 2 - MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS DE SERVICE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE (CITÉ DES MÉTIERS), DES COMPÉTENCES, ET DE LA FORMATION (DONT L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE) - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES...7 | |
| IV. INFORMATIONS DIVERSES..... | 8 |

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance délibérative du 11 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DES RICHESSES HUMAINES

1 - PRIME D'INTÉRESSEMENT À LA PERFORMANCE COLLECTIVE (PIC) - DÉFINITION DES OBJECTIFS COLLECTIFS 2024 POUR L'EBAG ET LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Marion DELACROIX

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 714-1, L. 714-4 à 13,

Vu le décret n°2019-1261 du 28 novembre 2019 modifiant le décret n° 212-624 du 03 mai 2012 fixant les modalités et les limites de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu le décret du 28 novembre 2019 modifiant le décret n° 212-625 du 03 mai 2012 fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu le décret du n°2012-624 du 03 mai 2012 pris en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret du n°2012-625 du 03 mai 2012 fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la circulaire n° INTB1234383C du 22 octobre 2012, relative à la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-7 de son annexe,

Vu la délibération BC-2023-0015 du 14 mars 2023, « Refonte de la politique indemnitaire et salariale d'Annemasse Agglo »,

Vu la délibération BC_2024_0014 du 27 février 2024, « Mise en œuvre de la Prime d'Intéressement à la performance Collective (PIC) des filières non éligibles au RIFSEEP »

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 juin 2024,

Vu le tableau des effectifs,

Éléments de contexte

Mise en œuvre en 2023, la prime d'Intéressement à la performance Collective (PIC) permet de valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir des agents relevant de filières non intégrées au RIFSEEP. Elle permet également de reconnaître la performance collective des services et la qualité des prestations fournies aux usagers.

Les montants attribués aux agents relevant des équipes éligibles à cette prime sont définis sur la base de l'atteinte d'objectifs collectifs fixés en début d'année, assortis d'indicateurs dédiés, qui permettront d'évaluer les équipes lors de la campagne des entretiens professionnels 2024/2025.

Concernant les agents de l'École des Beaux Arts du Genevois (EBAG) et du Conservatoire de musique d'Annemasse Agglo, l'année de référence est l'année scolaire.

Aussi, la présente délibération définit les objectifs sur lesquels ces agents seront évalués au titre de l'année scolaire 2024 - 2025.

Définition des objectifs collectifs

***Ecole des Beaux Arts du Genevois (EBAG)**

Les objectifs collectifs sont définis par service :

- Pratiques amateurs
- Classes préparatoires

| Service des pratiques amateurs | | | |
|--|-----------------|--|---|
| Période | Objectif | Détails | Indicateurs |
| Du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 | 1 | Satisfaction usagers : afin de garantir la qualité du service public rendu à l'utilisateur, proposer une offre pédagogique de qualité, d'un bon niveau technique et d'un savoir-être approprié à la transmission des connaissances. | Taux de remplissage des cours Résultats de l'enquête de satisfaction |
| | 2 | Rayonnement Territorial de l'EBAG : afin de faire connaître l'EBAG au plus grand nombre pour favoriser l'accès à la culture par tous, participer au rayonnement territorial de l'EBAG en multipliant les contacts avec les publics : expositions, partenariats... | Taux de participation des enseignants aux événements et/ou expositions Nombre de partenariats conclus ou refusés Actions innovantes |
| | 3 | Contribution au bon fonctionnement et à la gestion courante de l'EBAG : afin de garantir à l'utilisateur un accès qualitatif au service public, une relation fluide avec l'EBAG, contribuer au bon fonctionnement et à la gestion courante : utilisation d'Opentalent, respect des délais... | Utilisation quotidienne de l'espace enseignant Open Talent Fluidité des échanges, réponses systématiques aux mails, respect des délais, savoir où chercher l'information |
| | 4 | Participer à la construction et à la mise en œuvre du Projet d'Etablissement : afin de garantir l'adéquation de celui-ci avec les textes cadres et de son appropriation par l'équipe pédagogique : contribuer selon son poste (Direction, Responsable de département, Professeur) à l'écriture du projet d'établissement / projet pédagogique à l'échéance du printemps 2025 | Document final présenté en instance Participation aux réunions de travail ou réponse aux sollicitations, contributions / participation active |

| Service des classes préparatoires | | | |
|--|-----------------|--|--|
| Période | Objectif | Détails | Indicateurs |
| Du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 | 1 | Qualité de la proposition pédagogique : afin de garantir la qualité du service public rendu à l'utilisateur, proposer une offre pédagogique de qualité, d'un bon niveau technique et d'un savoir-être approprié à la transmission des connaissances. | Taux de réussite Résultats de l'enquête de satisfaction |
| | 2 | Adaptation du programme pédagogique aux évolutions nationales : afin de garantir aux élèves leur réussite dans leur orientation future, adapter le programme pédagogique aux évolutions nationales | Connaissance des réseaux (APPEA, ANDEA...) Connaissance de Parcoursup |
| | 3 | Contribution au bon fonctionnement et à la gestion courante de l'EBAG : afin de | Utilisation quotidienne de l'espace enseignant Open Talent |

| | | | |
|--|---|---|--|
| | | garantir à l'utilisateur un accès qualitatif au service public, une relation fluide avec l'EBAG, contribuer au bon fonctionnement et à la gestion courante : utilisation d'Opentalent, respect des délais... | Fluidité des échanges, réponses systématiques aux mails, respect des délais, savoir où chercher l'information |
| | 4 | Participer à la construction et à la mise en œuvre du Projet d'Etablissement : afin de garantir l'adéquation de celui-ci avec les textes cadres (SNOP, SDEA) et de son appropriation par l'équipe pédagogique : contribuer selon son poste (Direction, Responsable de département, Professeur) à l'écriture du projet d'établissement / projet pédagogique à l'échéance du printemps 2025 | Document final présenté en instance Participation aux réunions de travail ou réponse aux sollicitations, contributions / participation active |

***Conservatoire de musique**

| Période | Objectif | Détails | Indicateurs |
|---|----------|--|--|
| Du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 | 1 | Relation usager : Afin de garantir la qualité du service public rendu, d'encourager les élèves à poursuivre leur parcours d'apprentissage : Orienter, accompagner et suivre les élèves dans leur parcours au conservatoire. | Préparation des élèves aux examens selon les contenus validés en conseil pédagogique Suivi individualisé des élèves dans le choix de leur pratique collective (fichier de traitement lors des réinscriptions) Orientation des élèves dans un parcours diplômant ou non diplômant dès l'entrée en cycle 2 |
| | 2 | Projet d'établissement/ Projet pédagogique : Afin de garantir l'adéquation de celui-ci avec les textes cadres (SNOP, SDEA) et de son appropriation par l'équipe pédagogique : Contribuer selon son poste (Direction, Responsable de département, Professeur) à l'écriture du projet d'établissement / projet pédagogique à l'échéance du printemps 2025 | Document final présenté en instance Participation aux réunions de travail ou réponse aux sollicitations, contributions / participation active |
| | 3 | Évènementiel : Afin de contribuer aux orientations pédagogiques du conservatoire : Participation des professeurs aux événements " élèves en concert" et aux projets du conservatoire. | Les élèves doivent se produire au moins 2 fois sur scène durant l'année scolaire en présence de leur professeur. |

Nadine Jacquier se félicite de la mise en place de cette mesure en faveur des filières non concernées par le dispositif indemnitaire du RIFSEEP.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les objectifs fixés aux équipes de l'École des Beaux-Arts du Genevois (EBAG) et du Conservatoire de musique d'Annemasse Agglo au titre de l'année scolaire 2024-2025, dans le cadre de la Prime d'Intéressement à la performance Collective, tels que présentés ci-dessus ;

D'AUTORISER le président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document de nature à exécuter la présente délibération ;

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet dans les différents budgets d'Annemasse Agglo, chapitre 012.

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

2 - MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS DE SERVICE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE (CITÉ DES MÉTIERS), DES COMPÉTENCES, ET DE LA FORMATION (DONT L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE) - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Frédéric FROMAIN

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-15 de son annexe,

En matière d'orientation tout au long de la vie, la Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons Agglomération porte depuis 2013 le centre associé d'Annemasse de la Cité des métiers du Grand Genève.

Le Pôle métropolitain du Genevois français assure une mission de coordination de l'action des trois Centres associés (Bonneville, Bellegarde et Annemasse), favorise de nouveaux déploiements de la Cité des métiers (projet d'un 4ème centre à Thonon les Bains), et établit une communication coordonnée à destination de la population via un certain nombre d'outils mutualisés.

Depuis le 1er janvier 2017, ces missions portées par Annemasse les Voirons Agglomération et par le Pôle métropolitain du Genevois français sont d'ores et déjà externalisées au travers d'un groupement de commandes constitué entre les deux établissements.

Le Pôle métropolitain du Genevois français anime et coordonne la stratégie de développement de l'Enseignement Supérieur Recherche « Grand Forma, se former dans le Genevois français ». Il promeut l'offre territoriale de formation, valorise les partenariats avec le monde universitaire ainsi que les interactions entre les acteurs de la formation supérieure et les acteurs économiques.

Annemasse les Voirons Agglomération développe sur son territoire l'accueil de formations supérieures et universitaires au travers d'un futur site dédié sur la ZAC Etoile Annemasse-Genève et favorise les déclinaisons d'une offre de service pour les étudiants.

Par ailleurs, dans l'objectif de faciliter le recrutement et la fidélisation des personnels et des compétences, Annemasse les Voirons Agglomération souhaite appuyer la structuration d'une offre de services aux employeurs privés et publics, notamment les accompagner et les mettre en réseau sur les problématiques de gestion des ressources humaines à travers l'animation d'un « club RH ».

Le marché de prestations de services ainsi conclu sous la coordination d'Annemasse les Voirons Agglomération arrive à échéance le 31/12/2024.

Afin de rechercher les meilleures conditions financières, techniques et de délai de réalisation pour ces prestations de services à compter du 1er janvier 2025, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes tel que défini par les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique.

Il est proposé au Bureau de :

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes dans les conditions susvisées et telle qu'annexée, la Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons Agglomération en étant le coordonnateur,

AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h40.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET

